

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN
14112

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Règlementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan
Modification de l'arrêté du 2026.14 du 26 juin 2026

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de l'entreprise FLORO TP et des services de Caen la mer en date du 7 juillet 2026 suite à une modification de l'arrêté initial n°2026.14 du 26 juin 2026.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors d'un branchement d'assainissement des eaux usées pour le 1 bis La Haute Rue réalisés par l'entreprise FLORO TP représenté par Monsieur Nicolas GAIN, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan, rue de Colleville.

A R R Ê T É

Article 1 : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 08/07/2026 jusqu'au 10/07/2026 + 1 jour entre le 20 et 30 juillet 2026 (enrobés), la circulation sera interdite. Une déviation sera mise en place par l'entreprise organisatrice. Interdiction de stationner et de dépasser.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

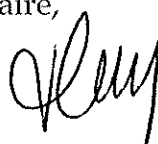
Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 7 juillet 2026

Le Maire,



Barbara BELAMY

